



Ministère des Finances
Unité de gestion budgétaire par objectifs

L'expérimentation

L'Expérimentation en Préparation



1- Fixer les Missions de l'Etat

2- Arrêter la nomenclature et la cartographie programmatique

3- Designer les responsables des programmes

4- Déterminer la stratégie, les objectifs et les indicateurs de performance de chaque programme

5- Elaborer le budget et le CDMT par mission et programmes

6- Elaborer le PAP par mission et programmes

7- Discuter le budget et le cadre de performance de chaque programme dans les discussions Performa-Budgétaires

L'Expérimentation en Exécution



1- Aménagement de la nomenclature budgétaire pour intégrer la destination de la dépense (programmes et S/programmes)

2- Adaptation des applications informatiques de préparation et d'exécution du budget pour la prise en charge de la nouvelle nomenclature

3- Adaptation et assouplissement des contrôles à priori

4- Mise en place d'un système de suivi des indicateurs de performance

5- Elaboration des RAP par missions et programmes

L'état d'avancement des travaux des groupes thématiques



Performance

Circulaire de performance / Protocole d'expérimentation / **Audit des programmes** / **Pilotage des programmes axé sur la Pce**

Nomenclature

Nomenclature expérimentale / **Nomenclature budgétaire et comptable (PCG)**

Contrôles

Adaptation et Allègement / **C Hiérarchisé** / **C Interne** / **Systeme de contrôle adapté à la GBO**

L'état d'avancement des travaux des groupes thématiques



Comptabilité

Comptabilité en partie double / Comptabilité patrimoniale



Informatique

Adaptation pour l'expérimentation / Système d'information cible rénové



Cadre législatif et réglementaire

CL (LOB) adapté pour une gestion budgétaire par objectifs

Ce qui changera au 02/01/2013



**La nouvelle
nomenclature
expérimentale
mise en
œuvre**

**Les
applications
informatiques
AMED – ADEB –
INSAF
Adaptées et
opérationnelles**

**Un contrôle à priori
renouvelé pour une gestion
des programmes axée
sur la performance à
travers les nouvelles
règles:**

**- Nouveau décret des
dépenses publiques,
Circulaire de la fonction
publique**